

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Yves GENTRIC**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017 (accusé de réception du 15/11/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Classement d'un tronçon de la rue du Poher
dans le domaine public communal**

Acquis en 2010, un tronçon de la rue du Poher figure de fait depuis cette date dans le domaine public de la commune. Il est proposé au conseil municipal de régulariser son classement.

Sur décision du conseil municipal du 25 septembre 2009, les parcelles de la section KI numéros 59 et 60 ont été acquises par un acte notarié signé le 7 juillet 2010 (cf plan de situation des parcelles).

La loi de simplification du droit (n°2004-1343) du 9 décembre 2004 permet aux collectivités locales de classer dans le domaine public communal les voies dont elles sont propriétaires et ouvertes à la circulation publique, sans avoir recours à une enquête publique.

En application de ces dispositions, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de confirmer le classement dans le domaine public communal de l'emprise physique de ce tronçon de la rue du Poher.